

Le livre de Josué

LEÇON
TROIS

L'HERITAGE DES TRIBUS



THIRD MILLENNIUM

MINISTRIES

Biblical Education. For the World. For Free.

Pour des vidéos, des guides d'étude et d'autres ressources,
visitez Third Millennium Ministries à thirdmill.org.

© 2015 par Third Millennium Ministries

Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite dans un but lucratif, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'accord préalable de l'auteur, Third Millennium Ministries Inc., P.O Box 300769, Fern Park, Florida 32730-0769 à l'exception de courtes citations destinées à des articles, des recensions, ou des travaux académiques.

Sauf autre indication, toutes les citations bibliques sont celles de la Nouvelle Version Second Révisée, Alliance Biblique Universelle 1992.

AU SUJET DE THIRD MILLENNIUM MINISTRIES

Fondée en 1997, Third Millennium Ministries est une association chrétienne à but non lucratif, qui se consacre à offrir une formation Biblique, entièrement gratuite, pour le monde entier. En réponse au besoin grandissant d'une formation solide et biblique pour les leaders de la planète, nous avons pu, grâce à des dons, créer un programme théologique multimédia facile à utiliser. Écrit en anglais, il est déjà traduit en partie dans 4 langues principales, à savoir, en espagnol, en russe, en chinois (mandarin), en langue arabe—et maintenant en français. Ce programme a déjà été largement distribué à de nombreux leaders chrétiens qui en ont le plus besoin mais qui n'ont pas la possibilité ni les moyens de se payer une formation théologique traditionnelle. Toutes les leçons sont écrites, conçues et produites par notre équipe, et sont créés dans le style et avec la qualité de la chaîne télévisée « The History Channel ». Cette formation de leaders chrétiens, à la fois unique et économique, a déjà fait ses preuves à travers le monde. Nous avons reçu le prix d'excellence de « Telly Award » pour le meilleur programme vidéo dans la catégorie Education et animation, et notre curriculum est actuellement utilisé dans plus de 150 pays. Le programme de Third Millennium est sous forme de DVD et de texte écrit, il est accessible via internet, la télévision satellite et la diffusion par radio et télévision.

Pour plus d'informations concernant notre ministère et pour savoir comment vous pouvez vous impliquer avec nous, nous vous invitons à nous rendre visite à <http://thirdmill.org>.

Sommaire

I. Introduction	1
II. Les Premières Frontières.....	2
A. La Structure et le Contenu	2
1. Les Frontières en Cisjordanie	3
2. Les Frontières en Transjordanie	3
B. La Signification Initiale	4
1. L’Autorité Divine	4
2. L’Alliance de Dieu	4
3. La Loi de Moïse	5
4. La Puissance Surnaturelle de Dieu	5
5. Tout Israël	6
III. Les Territoires Respectifs.....	6
A. La Structure et le Contenu	7
1. Le Résumé en Introduction	8
2. Le Résumé en Conclusion	8
3. Juda	9
4. Ephraïm & Manassé	9
5. Les Petits Tribus	10
6. Lévi	10
B. La Signification Initiale	11
1. L’Autorité Divine	11
2. L’Alliance de Dieu	11
3. La Loi de Moïse	12
4. La Puissance Surnaturelle de Dieu	12
5. Tout Israël	13
IV. L’Unité Nationale	14
A. La Structure et le Contenu	14
1. La Construction d’un Autel	14
2. La Guerre Menace	15
3. Le Face à Face	15
4. Fin de la Menace	15
5. Un Nom à l’Autel	15
B. La Signification Initiale	16
1. L’Autorité Divine	16
2. L’Alliance de Dieu	16
3. La Loi de Moïse	17
4. La Puissance Surnaturelle de Dieu	17
5. Tout Israël	17
V. L’Application pour le Chrétien.....	18
A. L’Instauration	18
B. Le Prolongement	20
C. L’Avènement	21
VI. Conclusion.....	22

Le livre de Josué

Leçon 3

L'Héritage des Tribus

INTRODUCTION

Arrivé à l'heure de la retraite, le patron d'une grande entreprise familiale décida qu'il était temps pour ses cinq fils de prendre la relève. Il les convoqua donc dans son bureau et leur distribua à chacun des parts de la compagnie, puis il leur dit : « A présent, vous possédez chacun des parts de l'affaire et il va falloir que vous assumiez votre rôle et travailliez ensemble mieux que jamais. »

Lorsque Josué arriva à un âge avancé, il procéda d'une manière comparable avec les tribus d'Israël. Il savait que le moment était arrivé pour eux de voler de leurs propres ailes. Il attribua donc à chaque tribu un héritage dans la Terre Promise et les exhorta à travailler ensemble mieux que jamais.

Nous arrivons à la troisième leçon de notre série intitulée *Le livre de Josué* qui traite de « L'héritage des Tribus » d'Israël. Nous verrons comment cette deuxième grande partie du livre encourage le peuple d'Israël à cohabiter en tant qu'héritiers du Pays Promis.

Dans les leçons précédentes, nous avons synthétisé la signification initiale du livre de Josué ainsi :

Le livre de Josué traite de la conquête victorieuse du peuple d'Israël, de l'héritage des tribus et de la fidélité à l'alliance du temps de Josué afin de permettre aux générations futures de faire face à des situations semblables.

Comme à l'époque de Josué, les lecteurs originels étaient confrontés à des défis tels que remporter la victoire sur leurs ennemis, conserver l'héritage de leur tribu et renouveler leur engagement à rester fidèle à l'alliance avec Dieu. L'auteur a donc rédigé ce livre dans le but de donner des instructions à ses contemporains dans chacun de ces domaines.

Pour atteindre cet objectif, le livre est divisé en trois grandes parties : la conquête victorieuse d'Israël dans les chapitres 1 à 12, l'héritage des tribus dans les chapitres 13 à 22 et la fidélité à l'alliance dans les chapitres 23 à 24. Dans cette leçon, nous étudierons la deuxième grande partie du livre, l'héritage des tribus accordé à Israël.

Globalement, ces chapitres de Josué décrivent trois étapes principales. Tout d'abord, nous avons les premières frontières de l'héritage d'Israël au chapitre 13 versets 1 à 14. Puis les territoires respectifs de l'héritage sont alloués à chacune des tribus du chapitre 13 verset 15 au chapitre 21 verset 45. Et finalement, l'auteur termine avec un récit soulignant l'unité nationale du temps de Josué au chapitre 22 versets 1 à 34.

Après avoir donné les grandes lignes de cette leçon, nous allons traiter de l'héritage des tribus en suivant ces trois étapes. Nous terminerons avec quelques remarques concernant l'application pour le chrétien dans cette partie du livre. Prenons d'abord les premières frontières de l'héritage d'Israël.

LES PREMIERES FRONTIERES

Ainsi que nous avons pu le constater dans une leçon précédente, l'auteur du livre de Josué comprend qu'Israël a hérité de grands territoires en Canaan promis à Josué. Cet héritage prend une place particulière dans le commandement adressé par Dieu à l'humanité au commencement de la création, celui de dominer sur la terre entière. Pourtant, comme nous allons le voir, l'auteur reconnaît qu'à l'époque de Josué, le peuple n'avait pas obtenu toutes les terres promises à son patriarche Abraham. En fait, Dieu n'a permis à Israël que de commencer à s'implanter dans la région, de s'ancrer dans seulement une partie du pays. Cependant, du point de vue de l'auteur, il est essentiel que chaque génération d'Israélite puisse identifier et prendre possession des terres délimitées par ces premières frontières sacrées.

Considérons deux aspects de ce passage qui trace les premières frontières d'Israël. Pour commencer, nous observerons la structure et le contenu, ensuite nous définirons la signification initiale de cette partie du livre. Prenons tout d'abord la structure et le contenu.

LA STRUCTURE ET LE CONTENU

Cette portion du livre de Josué se compose de deux parties. La première au chapitre 13 versets 1 à 7 décrit les frontières du territoire d'Israël en Cisjordanie, le pays de Canaan à l'ouest du Jourdain. La deuxième au chapitre 13 versets 8 à 14 s'attarde sur les frontières de la région appartenant à Israël en Transjordanie, à l'est du Jourdain.

En abordant ce texte, il est nécessaire de rappeler le cadre des frontières de l'héritage d'Israël. En Genèse chapitre 15 versets 18 à 21, Dieu promet à Abram de donner à ses descendants un pays qui s'étendrait à l'ouest depuis le « fleuve d'Egypte ». Ce « fleuve » était soit un bras du Nil se dirigeant vers l'est et qui n'existe plus aujourd'hui, soit Oued El-Arich qui se trouve encore à l'est du Nil. Puis le Pays Promis s'étirerait vers le nord-est jusqu'au « grand fleuve, (à savoir) l'Euphrate ». A partir de ce territoire, le peuple répandrait la bénédiction de l'Eternel jusqu'aux extrémités de la terre. Mais en fait, ce n'est que durant le règne de David que le pays d'Israël s'est étendu aussi loin. A l'époque de Josué, Dieu n'accorda au peuple qu'une partie, qu'un avant-goût de cet héritage de part et d'autre du Jourdain. Toutefois, comme l'auteur le fait remarquer, cette première étape d'implantation durable dans le pays était primordiale.

En partant d'Abraham, Dieu avait promis la naissance d'un peuple qui serait en bénédiction au monde et qui aurait un rôle important à jouer. Mais l'Eternel devait aussi leur accorder un territoire, un élément clé de l'identité des Israélites. Ils seraient un peuple qui, en quittant finalement l'Egypte pour entrer dans cette Terre Promise, réaliserait qu'il ne la méritait pas. Dieu avait ouvert la voie pour qu'ils obtiennent un pays dans ce monde qu'ils n'avaient rien fait pour gagner, auquel ils n'avaient aucun droit, mais qui leur était

accordé par la promesse de l'Éternel et l'accomplissement de son plan parfait...

— Dr. Douglas Stuart

Les Frontières en Cisjordanie

La première partie décrivant les frontières en Cisjordanie se base sur la liste de territoires conquis par Josué au chapitre 12. Le chapitre 13 verset 1 introduit ce passage en précisant que Josué est « vieux, d'un âge avancé » et que « le pays qui reste à occuper est très grand. » Ces terres à conquérir se trouvaient dans la région des Philistins et au nord de Canaan. Au chapitre 13 verset 6, Dieu promet : « les habitants du pays déposséderai devant les Israélites. » Par conséquent, au verset 7, l'Éternel ordonne à Josué de considérer tout le pays de Canaan comme l'héritage des Israélites.

Les Frontières en Transjordanie

Dans la seconde partie, au chapitre 13 versets 8 à 14, l'auteur complète la description des premières limites de l'héritage d'Israël en dessinant les frontières extérieures en Transjordanie, les terres à l'est du Jourdain. Il commence au chapitre 13 verset 8 en mentionnant le fait que Moïse leur avait attribué ces territoires comme héritage avant de mourir.

L'héritage initial des tribus d'Israël à l'est du Jourdain s'étendait au sud jusqu'au pays de Moab et vers le nord jusqu'à la montagne d'Hermon. Mais l'auteur fait remarquer au chapitre 13 verset 13 que les Israélites n'ont pas encore délogé certains groupes, tels que « les Guechouriens et les Maakathiens. » Pourtant Moïse avait concédé toute la région pour qu'elle soit l'héritage d'Israël, à l'époque de Josué. Et afin de donner une image aussi complète que possible, l'auteur ajoute une parenthèse au chapitre 13 verset 14. Il explique que les Lévites reçoivent eux aussi un héritage, mais qu'il s'agit des « sacrifices consumés par le feu devant l'Éternel », plutôt que d'une terre.

La question de la géographie est très importante dans le livre de Josué, ainsi que les limites du territoire, particulièrement lorsqu'elles se rapportent aux montagnes... Et en fait, elles définissent les frontières de ce que sera la Terre Sainte, elles deviennent ce repère, ce point de cheminement, si vous voulez. La pointe septentrionale du pays d'Israël est traditionnellement la montagne d'Hermon, ensuite la frontière à l'est du pays est constituée de montagnes, particulièrement celles d'Edom dans le sud, puis les hauteurs de Moab, les plaines, les plateaux, les régions montagneuses, pour ainsi dire, de Moab et de Basan. Et donc, tout le territoire qui constitue la Jordanie actuelle, du nord au sud, représente la frontière du pays...

— Dr. Tom Petter

En gardant à l'esprit la structure et le contenu du texte traçant les premières frontières de l'héritage d'Israël, nous pouvons tirer de ces versets leur signification initiale. Pourquoi l'auteur a-t-il introduit cette partie du livre en dessinant les limites du territoire des Israélites à cette époque de l'histoire ?

LA SIGNIFICATION INITIALE

Afin de répondre à cette question, nous devons nous rappeler qu'à l'époque des juges, de la monarchie, puis de l'exil à Babylone, Israël se démenait pour prendre le contrôle et maintenir sa suprématie dans des territoires que Dieu lui avait accordés. Les conflits entre tribus, les ennuis causés par les autres peuples habitant le pays, les attaques de tribus venant du désert et pour terminer les invasions désastreuses par des empires tels que l'Égypte, l'Assyrie et Babylone, ont fini par diminuer l'emprise des Israélites sur le pays que Dieu avait promis à Abraham.

En rappelant à ses lecteurs l'étendue des territoires d'Israël, l'auteur insiste sur l'importance pour le peuple de garder son emprise sur le pays. Ainsi seulement pourra-t-il s'étendre davantage et répandre la bénédiction de l'Éternel à toutes les nations de la terre.

Pour convaincre ses contemporains qu'il ne fallait jamais oublier les premières frontières de l'héritage d'Israël, l'auteur tisse dans ces chapitres les cinq thèmes évoqués plus tôt dans son livre.

L'autorité divine

Premièrement, il montre comment l'autorité divine a mis en place l'héritage d'Israël. En commençant par le territoire de Cisjordanie, au chapitre 13 verset 1, il déclare : « L'Éternel lui dit alors à Josué. » Puis au chapitre 13 verset 6, il rapporte que Dieu parle à Josué en ces termes : « Donne tout cela... à Israël, comme je te l'ai ordonné. » Plus loin, nous voyons que l'autorité divine a aussi établi les limites du pays en Transjordanie. Au chapitre 13 verset 8, nous lisons le descriptif du territoire que « leur avait donné Moïse, serviteur de l'Éternel. » L'auteur du livre de Josué sait à quel point il est facile pour Israël de se contenter d'occuper seulement une partie du pays. C'est pourquoi, il explique que si les générations suivantes ne cherchent pas à annexer la totalité du pays, alors elles désobéissent à l'autorité de Dieu et aux responsables humains qu'il a établis.

L'alliance de Dieu

Deuxièmement, l'auteur du livre de Josué relève le fait que les premières frontières du pays d'Israël sont garanties par l'alliance de Dieu conclue avec son peuple. Concernant la Cisjordanie, Dieu explique au chapitre 13 verset 6 que la totalité du pays de Canaan doit revenir à Israël en héritage ou « *nachalah* » (nahckh-ə-LAH) [נַחֲלָה] en hébreu. Comme nous l'avons mentionné dans les leçons précédentes, ces territoires constituaient l'héritage d'Israël, car, dans son alliance avec Abraham, Dieu avait promis de les leur accorder comme tel pour toujours. Ensuite il a confirmé son engagement dans

son alliance avec Moïse sur le mont Sinai. Parallèlement, au chapitre 13 verset 8, la Transjordanie est aussi qualifiée d'héritage d'Israël. En portant ainsi notre attention sur l'alliance de Dieu, l'auteur rend son message clair. Tous les descendants d'Israël doivent reconnaître que ce pays leur a été conféré, il a été placé sous leur autorité, et ceci par l'alliance sacrée que Dieu avait établie avec leurs ancêtres.

Dans le livre de la Genèse, lorsque Dieu s'engage dans une relation d'alliance avec Abraham, il lui promet en réalité quatre choses. Il lui promet de nombreux descendants, autant que les étoiles dans le ciel et le sable de la mer. Il s'engage aussi à les protéger, qu'il sera leur Dieu, qu'il sera avec eux et qu'il les fera prospérer. Bien sûr, il leur promet de plus qu'ils deviendront une bénédiction pour les nations, une promesse messianique affirmant que le Messie viendrait au travers de la nation juive, les Hébreux. Mais quatrièmement, il promet aussi que le peuple de Dieu dans l'Ancien Testament possédera un territoire, le pays de Canaan... Il ne s'agit pas seulement d'un engagement vague envers le peuple d'Israël, mais il est adressé spécifiquement aux tribus, leur certifiant à chacune, dans la famille de Dieu, pour ainsi dire, un héritage particulier...

— Rev. Kevin Labby

La Loi de Moïse

Troisièmement, l'auteur souligne le fait que la description des premières frontières d'Israël correspond aux indications données dans la loi de Moïse. Par exemple, au début du passage sur la Cisjordanie, Dieu annonce au chapitre 13 verset 1 : « Le pays qui reste à occuper est très grand. » Ce n'était pas nouveau. Moïse avait incité le peuple à prendre possession de certaines régions dans des textes tels que Deutéronome chapitre 20 versets 16 et 17. Parallèlement, lorsque nous en venons à la Transjordanie, le chapitre 13 verset 8 mentionne « leur héritage, celui que Moïse leur avait attribué. » La loi de Moïse répartissait les territoires de l'autre côté du Jourdain, dans des passages comme Nombres chapitre 32 versets 33 à 42 et Deutéronome chapitre 3 versets 8 à 17.

L'auteur du livre de Josué attire l'attention sur la loi de Moïse afin de répondre à tous ceux, parmi ses lecteurs, qui auraient pu remettre en question la nécessité de retenir l'héritage originel des tribus d'Israël. Moïse lui-même avait ordonné au peuple de prendre possession de ces régions.

La Puissance Surnaturelle de Dieu

Quatrièmement, en dessinant les premières frontières du pays d'Israël, l'auteur met l'accent sur la puissance surnaturelle de Dieu. Dans la partie sur la Cisjordanie, Dieu dit, au chapitre 13 verset 6 : « Je les déposséderai les Cananéens restants devant les Israélites. » Puis dans le passage sur la Transjordanie, il est fait allusion aux succès extraordinaires que Dieu a accordés à Moïse. Au chapitre 13 verset

10, l'auteur évoque la fameuse victoire miraculeuse sur « Sihôn, roi des Amoréens. » Puis au verset 12, il rappelle celle sur « Og en Basan. »

Ces deux épisodes de l'histoire d'Israël rappellent aux premiers lecteurs qu'ils doivent placer leur confiance dans l'intervention de Dieu en leur faveur. A cette condition uniquement peuvent-ils espérer obtenir et conserver leur héritage en Cisjordanie et en Transjordanie.

Tout Israël

Cinquièmement, la description des premières frontières insiste aussi sur la participation de tout Israël. Le chapitre 13 verset 7 fait remarquer que la Cisjordanie devait être répartie entre les « neuf tribus et la demi-tribu de Manassé. » Au chapitre 13 verset 8, nous apprenons que la Transjordanie était l'héritage attribué à « l'autre demi-tribu, les Rubénites et les Gadites. » Afin de mettre encore plus l'accent sur le thème de tout Israël, le chapitre 13 verset 14 mentionne aussi l'héritage particulier octroyé à la tribu de Lévi.

L'auteur l'a répété à maintes reprises afin de convaincre ses lecteurs : les tribus d'Israël doivent être solidaires. L'unité du peuple de Dieu est essentielle pour pouvoir s'établir dans les limites des premières frontières de part et d'autre du Jourdain.

Après avoir examiné les premières frontières de l'héritage des tribus, il nous faut aborder le deuxième grand thème de cette leçon : les territoires respectifs alloués à chaque tribu. Comment le pays a-t-il été réparti entre les Israélites ?

LES TERRITOIRES RESPECTIFS

Dans cette partie du livre, l'auteur ne décrit pas seulement les frontières du pays d'Israël, mais il s'attarde sur les territoires affectés à chaque tribu. Comme nous allons le voir, cette répartition a posé problème car certaines tribus ont reçu des terres meilleures et plus vastes que d'autres. Il n'est pas étonnant que les livres des Juges, de Samuel et de Rois rapportent que ces disparités ont conduit à la méfiance, aux insultes, aux divisions et mêmes aux conflits entre les tribus. Afin d'aider ses contemporains à gérer ce genre de difficulté, l'auteur les incite à respecter les limites des territoires respectifs que Dieu a alloué à chaque tribu à l'époque de Josué.

Nous traiterons du passage sur les territoires respectifs de l'héritage d'Israël de la manière habituelle. Tout d'abord, nous examinerons la structure et le contenu, puis nous chercherons à discerner la signification initiale du texte. Commençons par la structure et le contenu de cette section du livre de Josué.

LA STRUCTURE ET LE CONTENU

La description des territoires respectifs des tribus d'Israël, du chapitre 13 verset 15 au chapitre 21 verset 45 peut sembler confuse. Elle comporte de longues listes de peuples, de régions, de villes et de villages entrecoupées d'anecdotes et de parenthèses. Pour capter les idées principales dans cette diversité de styles, nous devons discerner les deux grandes parties de ce passage : les territoires des tribus que Moïse a alloués en Transjordanie, au chapitre 13 versets 15 à 33 et un descriptif bien plus long des territoires distribués par Josué en Cisjordanie du chapitre 14 verset 1 au chapitre 21 verset 45.

La description des territoires en Transjordanie est relativement courte. Elle commence par la tribu de Ruben au chapitre 13 versets 15 à 23. Puis nous avons la tribu de Gad des versets 24 à 28. Ensuite la part attribuée à la demi-tribu de Manassé est expliquée dans les versets 29 à 31. Enfin l'auteur termine cette section comme la précédente, en mentionnant l'héritage particulier offert à la tribu de Lévi aux versets 32 et 33.

Puisque la tribu de Lévi avait été choisie pour servir et assumer les tâches de la prêtrise pour le peuple tout entier d'Israël, elle ne reçut aucun territoire en héritage. Josué chapitre 13 nous dit que Dieu était son héritage. C'est pourquoi la tribu de Lévi fut exclue de la répartition du pays entre les douze tribus d'Israël. Leur part était constituée des offrandes apportées par les Israélites, les dons et les dîmes consacrés par tout le peuple...

— Rev. Henryk Turkanik

Dans ces versets, l'auteur du livre de Josué délimite soigneusement chaque territoire à l'est du Jourdain attribué à Ruben, à Gad et à la demi-tribu de Manassé. D'un point de vue général, ces régions pouvaient sembler bien définies, mais pour les tribus concernées, la répartition n'était pas si simple. Le chevauchement de certains territoires et les désaccords concernant les frontières ont poussé l'auteur à expliquer dans le détail quels terrains spécifiques, quelles villes et mêmes quels villages appartenaient à tel ou tel.

Quand les chrétiens actuels lisent les chapitres 13 à 22 du livre de Josué, ils se retrouvent face à un texte qui ne les captive pas vraiment, comprenant de longues listes de frontières entre tribus, les villes appartenant à telle ou telle autre tribu, et ainsi de suite. En fait, lorsque les lecteurs parcourent ce passage en adoptant un point de vue moderne, ils se disent : « Quel lien existe-t-il avec la religion ? » ou « Quel rapport avec la foi ? » En réalité, dans le contexte originel du livre de Josué, cette description était étroitement liée à la foi d'Israël et à sa marche avec Dieu en tant que tribus individuelles et en tant que nation unie, car nous devons nous souvenir que Dieu, le Roi, avait donné et alloué des lieux particuliers où chacune des douze tribus

d'Israël devait résider. Il s'agissait de leur héritage durable, un bien auquel les tribus devaient tenir, leur identité, leur patrie, leur portion du pays octroyé à la nation entière d'Israël...

— Dr. Richard L. Pratt, Jr.

Dans les versets suivants, l'auteur décrit bien plus en détail les territoires accordés par Josué à chaque tribu spécifiquement, en Cisjordanie. Le texte se compose de six grandes sections.

Le Résumé en Introduction

Il commence au chapitre 14 verset 1 par un résumé en introduction de ce que Josué a entrepris et qui reprend ce que Moïse avait déjà fait en Transjordanie. Cette section souligne aussi à plusieurs reprises que les attributions des territoires en Cisjordanie annoncées par Josué, s'alignent avec la volonté de Dieu.

Le Résumé en Conclusion

Pour contrebalancer cette première partie, la liste des territoires en Cisjordanie se termine par un résumé en conclusion au chapitre 21 versets 43 à 45. L'auteur explique au chapitre 21 verset 43 que toutes les tribus « en prirent possession de leurs territoires et s'y établirent. » Et pour montrer à ses lecteurs à quel point cette situation était idéale, l'auteur clôt toute cette section au verset 45 en déclarant : « De toutes les bonnes paroles que l'Éternel avait dites à la maison d'Israël, aucune ne resta sans effet : toutes s'accomplirent. »

Dans les chapitres 13 à 22 de Josué, nous découvrons l'accomplissement des promesses de l'alliance faites par Dieu aux Israélites, car le pays y est réparti entre certaines des douze tribus. Une des phrases les plus remarquables se trouve au chapitre 21 verset 45 où nous lisons qu'aucune des promesses de Dieu n'est restée sans effet. Le lecteur est renvoyé aux paroles prononcées en faveur d'Abraham qui lui garantissaient un pays, un peuple sortant de lui et la présence de Dieu au milieu de ses descendants. Et quand finalement les territoires sont attribués à chacun, Israël profite du repos dans le Pays Promis que Dieu s'était engagé à donner à Abraham, à partir de Genèse chapitre 12.

— Rev. Michael J. Glodo

Juda

Entre les deux extrémités du livre quatre grandes sections se dégagent. La première concerne Juda, la plus éminente des tribus d'Israël, du chapitre 14 verset 6 au chapitre 15 verset 63. Selon ce passage, Juda reçoit un héritage très vaste qui s'étend au sud jusqu'au Négueb en remontant vers Edom. Vers l'ouest, la frontière touche le pays de Philistie et longe la côte de la Méditerranée jusqu'au torrent d'Égypte. Au nord, il continue à longer la côte méditerranéenne pour revenir en passant un peu au nord de Jérusalem, ou de Yebous, le nom que portait la ville à l'époque, pour finir à l'est, à la mer Salée.

Il est tout à fait compréhensible que l'auteur décrive le territoire de Juda en premier et qu'il mette en évidence l'ampleur de son héritage. Selon Genèse chapitre 49 versets 8 à 12, Juda deviendrait la tribu royale en Israël. L'auteur souligne donc l'honneur qui lui revient en rapportant d'abord une courte anecdote sur les terres attribuées à Caleb, le grand guerrier de cette tribu. Il poursuit en citant les noms de 126 villes et villages alloués à Juda, il en mentionne bien plus que pour les autres tribus.

Ephraïm et Manassé

Après le descriptif de l'héritage de Juda au sud de la Cisjordanie, nous en trouvons un deuxième plutôt long pour les territoires importants attribués aux tribus des fils de Joseph, Ephraïm et Manassé aux chapitres 16 et 17.

Ephraïm et Manassé reçoivent un large territoire au nord de Canaan. Leur héritage s'étend du Jourdain à la mer Méditerranée. Ephraïm s'installe au sud de Manassé. Ces terres étaient les plus fertiles de tout le Pays Promis. De plus, souvenez-vous que la moitié de la tribu de Manassé a déjà reçu un héritage à l'est du Jourdain.

Il n'est pas étonnant que ces tribus aient obtenu le privilège de posséder une part si grande et si riche de l'héritage d'Israël. Comme nous l'explique Genèse chapitres 48 et 49, Ephraïm et Manassé étaient les fils de Joseph, celui qui avait reçu tous les honneurs car il avait été profondément fidèle à Dieu durant son séjour en Égypte. Il avait pris la place de Ruben comme premier-né et avait hérité de la double part dévolue à celui-ci, par le biais de ses deux fils.

Alors Ephraïm et Manassé sont les fils de Joseph. Ils ne sont pas les fils de Jacob, dont le nom avait été changé pour devenir Israël et qui avait eu douze fils. L'un des 12, Joseph, avait été vendu comme esclave en Égypte. Puis un autre des 12 fils, Lévi avait été en quelque sorte retiré des douze car l'Éternel avait décidé de se réserver cette tribu de Lévi pour lui-même à la place de tous les premiers-nés du peuple d'Israël... Puis vient la bénédiction de Jacob. Il bénit les fils de Joseph et prononce cette bénédiction sur Ephraïm et Manassé, comme si ces deux enfants prenaient la place de Lévi et de Joseph pour faire le compte. Ainsi, lorsque le pays est partagé, réparti entre les douze tribus, Ephraïm et Manassé reçoivent tous deux une portion des

terres, un héritage, ... Et Joseph est représenté par ses fils, Ephraïm et Manassé...

— Dr. James M. Hamilton

Le chapitre 16 commence par un bref aperçu de toutes les terres allouées à Joseph en Cisjordanie, puis donne des précisions spécifiques sur la tribu d'Ephraïm. Ensuite, dans le chapitre 17, le récit se poursuit avec la tribu de Manassé, y compris l'histoire de l'héritage des filles de Tselophhad tirée de Nombres chapitre 27. Et pour terminer cette section, Josué justifie l'attribution d'un territoire plus vaste à Ephraïm et Manassé, en affirmant qu'ils sont plus nombreux.

L'importance accordée à ces tribus est frappante, car elles ont provoqué toutes sortes de problèmes avant la rédaction du livre. Cependant, malgré ce passif, l'auteur recommande à Israël de reconnaître l'honneur que Dieu a accordé aux tribus de Joseph.

Les petites tribus

Après avoir décrit les territoires alloués aux éminentes tribus de Juda, d'Ephraïm et de Manassé, l'auteur se tourne vers les petites tribus aux chapitres 18 et 19. Il introduit cette partie, au chapitre 18 versets 1 à 10, en rapportant comment Josué appelle des représentants de chaque tribu pour faire le relevé du pays. Il termine au chapitre 19 versets 49 à 51 en indiquant que le peuple avait approuvé ces démarches, ayant accordé à Josué son propre héritage familial.

Entre les deux histoires que l'on trouve en introduction et en conclusion de cette partie du livre, l'auteur décrit les territoires attribués aux petites tribus d'Israël, celles de Benjamin, Siméon, Zabulon, Issacar, Aser, Nephthali et Dan. Chacune reçoit une part du territoire mais leur héritage est loin d'être aussi grand que celui de Juda, d'Ephraïm et de Manassé. De plus, avec le temps, il leur sera compliqué de conserver leur part du pays. L'auteur lui-même précise au chapitre 19 verset 9 que le territoire de Siméon se situe « au milieu de leur héritage celui de Juda », ce qui conduira Siméon à être absorbé par Juda. Il ajoute au chapitre 19 verset 47 que « le territoire des fils de Dan leur échappait », une histoire qui est rapportée en Juges chapitre 18. Sachant que les petites tribus rencontraient ces problèmes et bien d'autres, l'auteur veille à ce que ses lecteurs prennent connaissance des héritages alloués à chaque tribu.

Lévi

La répartition des territoires en Cisjordanie mentionne aussi la tribu de Lévi aux chapitres 20 et 21. L'auteur du livre de Josué commence sa description de la part attribuée aux Lévites en nommant les villes de refuge au chapitre 20 versets 1 à 9. Selon Exode chapitre 21 versets 12 à 14 et Deutéronome chapitre 19 versets 1 à 13, ces villes permettaient à celui qui avait accidentellement commis un homicide d'être protégé jusqu'à ce qu'un tribunal en Israël puisse déterminer la culpabilité ou l'innocence de l'individu. Puis, au chapitre 21, l'auteur énumère les villes attribuées aux Lévites selon les instructions de Moïse en Nombres chapitre 35 versets 6 à 34.

Les villes de refuge et les autres agglomérations appartenant aux Lévites, étaient éparpillées à travers le territoire des autres tribus dans le pays d'Israël. Ainsi les Lévites pouvaient inciter chaque tribu à servir l'Éternel. Malheureusement, cet héritage était souvent oublié dans les temps difficiles. Cependant l'auteur du livre de Josué insiste pour que ses lecteurs retiennent cette liste, car le ministère des Lévites était essentiel au bien-être de la nation.

Sans perdre de vue la structure et le contenu de ces territoires respectifs alloués aux tribus, il nous faut brièvement considérer la signification initiale de ces chapitres.

LA SIGNIFICATION INITIALE

Les lecteurs actuels éprouvent parfois des difficultés à comprendre l'importance des précisions géographiques données par l'auteur du livre de Josué dans ces chapitres. En fait, Josué ne cherche pas seulement à encourager les Israélites à conserver leur héritage originel, il veut aussi qu'ils reconnaissent le statut et les spécificités particulières, qui ont été fixés par Dieu, pour chacune des tribus, afin qu'ensemble, ils poursuivent l'extension de son royaume.

Comme à son habitude, l'auteur tisse ses cinq thèmes dans la description qu'il fait des territoires respectifs des tribus d'Israël.

L'Autorité Divine

Premièrement, il insiste sur l'autorité divine qui décide de l'attribution des parts. Dans la répartition de la Transjordanie, l'auteur relève quatre fois, au chapitre 13 versets 8, 15, 24 et 29, que ces terres avaient été données par Moïse, le chef établi par Dieu.

L'auteur rappelle aussi l'autorité divine à l'origine de la répartition de l'héritage en Cisjordanie. Dans son résumé en introduction, au chapitre 14 verset 1, il écrit que « le sacrificateur Eléazar, Josué, fils de Noun, et les chefs... des tribus » donnent à chacun son territoire. Il fait la même remarque en décrivant les parts attribuées à Ephraïm et à Manassé au chapitre 17 verset 4. Nous la retrouvons encore une fois dans le passage concernant les petites tribus au chapitre 19 verset 51 et concernant la tribu de Lévi au chapitre 21 verset 1.

De plus, comme à son habitude, l'auteur introduit le descriptif de l'héritage de Lévi au chapitre 20 verset 1 en disant : « L'Éternel parla à Josué... » Les implications pour les contemporains de l'auteur sont claires. Le mécontentement concernant la répartition du pays reviendrait donc à un refus de ce que Dieu avait institué.

L'Alliance de Dieu

Deuxièmement, non seulement l'auteur décrit les territoires respectifs des tribus, mais il insiste aussi sur le fait que la répartition est fondée sur l'alliance de Dieu. Il se réfère régulièrement aux territoires alloués aux tribus comme étant leur « héritage » en employant le terme hébreu *nachalah* (nahckh-ə-LAH) [נַחֲלָה]. Comme nous l'avons

mentionné précédemment, ce mot est étroitement lié aux alliances que l'Éternel avait conclues avec Abraham et Moïse. Au chapitre 13 verset 32, l'auteur identifie les terres en Transjordanie comme étant « l'héritage » d'Israël. Au verset 33, il désigne la part spéciale réservée à la tribu de Lévi comme son « héritage ». Dans son résumé en introduction des territoires en Cisjordanie, il emploie le terme « héritage » au chapitre 14 versets 1, 2 et 3. Il parle aussi des terres de Juda comme d'un « héritage » au chapitre 14 versets 9 et 13 et au chapitre 15 verset 20. Il en fait de même avec Ephraïm et Manassé au chapitre 16 verset 4 et à sept autres reprises. Il utilise encore le mot « héritage » 17 fois pour citer les parts des petites tribus. Dans son dernier passage sur Lévi, au chapitre 21 verset 3, il explique que chaque tribu cède des villes et des terres de son « héritage » aux Lévites. Enfin, dans son résumé en conclusion, au chapitre 21 verset 43, l'auteur écrit que Dieu donne à Israël « tout le pays qu'il avait juré de donner à leurs pères. » Toutes ces allusions montrent clairement que ces territoires respectifs sont ancrés dans l'alliance de Dieu. Si quelqu'un devait les ignorer, alors il rejeterait l'engagement sacré de Dieu envers son peuple en tant que le Seigneur de l'alliance.

La Loi de Moïse

Troisièmement, dans sa description des territoires respectifs, l'auteur du livre de Josué met l'accent sur l'obéissance à la loi de Moïse. Cette insistance est particulièrement marquée lorsqu'il parle de la Cisjordanie. Son résumé en introduction au chapitre 14 verset 2 affirme que Josué agit en tout point « comme l'Éternel l'avait ordonné par l'intermédiaire de Moïse. » Et le chapitre 14 verset 5 ajoute que les Israélites partagèrent le pays « comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse. » Au chapitre 17 verset 4, les filles de Tselophrad réclament ce que « l'Éternel a commandé à Moïse. » Le passage sur la tribu de Lévi rappelle au chapitre 20 verset 2 qu'Israël devait se conformer à ce que Dieu avait ordonné « par l'intermédiaire de Moïse. » Et dans le résumé final au chapitre 21 versets 2 à 8, les villes sont assignées aux Lévites ainsi que « l'Éternel l'a ordonné par l'intermédiaire de Moïse. »

Dans ces chapitres, l'auteur fait référence à la loi de Moïse et il appelle toutes les générations d'Israël à respecter la répartition des terres. En transgressant cet ordre établi, le peuple ne ferait qu'attirer la malédiction de Dieu sur lui. Mais en s'y soumettant, il serait béni.

La Puissance Surnaturelle de Dieu

Quatrièmement, ces chapitres révèlent que les territoires respectifs des tribus d'Israël ont été confirmés par la puissance surnaturelle de Dieu. La description de la répartition des terres en Transjordanie fait allusion à la victoire miraculeuse remportée sur le roi de Sihôn au chapitre 13 versets 10 à 27. Puis la mort de Balaam nous est rapportée au chapitre 13 verset 22 ainsi que la victoire sur Og en Basan au chapitre 13 verset 31. Tous ces événements rappellent l'intervention extraordinaire de l'Éternel en Transjordanie.

De plus, en racontant la répartition des territoires en Cisjordanie, l'auteur fait souvent mention d'un tirage au sort afin de montrer que Dieu est aux commandes. Des

passages tels que Nombres chapitre 36 verset 2 et Proverbes chapitre 16 verset 33 nous expliquent que ce procédé était un moyen surnaturel pour Dieu de révéler sa volonté à Israël. Le résumé en introduction des chapitres sur la Cisjordanie parle d'un tirage au sort au chapitre 14 verset 2. Et plus tard, pour la répartition des terres parmi les petites tribus, cette même expression est employée 11 fois. Israël tire aussi au sort l'héritage attribué à la tribu de Lévi au chapitre 21 versets 4 à 10.

Il nous est facile de comprendre pourquoi l'auteur mentionne à plusieurs reprises l'intervention surnaturelle de Dieu. Certains parmi ses contemporains pouvaient être tentés de s'écarter des consignes de partage du territoire. Mais l'auteur leur prouve encore et encore que Dieu lui-même en est à l'origine et qu'il n'est pas question qu'ils les transgressent.

Il est intéressant de noter que dans le livre de Josué, le peuple tirait au sort les parcelles attribuées à l'une ou l'autre tribu. A mon avis, ce procédé nous montre que Dieu était aux commandes, qu'il ne devait pas y avoir d'inégalité, même si Josué aurait pu déterminer la part de chacun, Dieu prend les choses en main et donne à chacun ce qu'il veut lui allouer. Avec ce système de tirage au sort, l'auteur nous prouve encore que l'essentiel est Dieu et son peuple, l'Eternel donne le pays à son peuple en toute équité. Je pense qu'il est important de comprendre que Dieu défendra les droits à la propriété et que l'héritage des Israélites a une réelle importance à leurs yeux. Il est aussi intéressant de relever que la part de chacun ne peut lui échapper, elle ne lui sera jamais enlevée ; même s'il décide de la vendre, l'année du Jubilé permettra que sa terre lui revienne. Et donc, tout ceci est lié au fait que l'héritage des Israélites provient de Dieu, que l'Eternel leur accorde des droits et qu'il défendra leurs frontières ; personne, pas même le roi, ne peut arriver un jour en disant : « Cette terre n'est pas à vous. » Les monarques ont tenté de le faire, en ignorant la loi, mais ils n'y sont pas parvenus, car il s'agissait d'un don de Dieu, l'héritage qu'il avait légué à son peuple.

— Dr. T. J. Betts

Tout Israël

Cinquièmement, comme dans les chapitres précédents, la répartition des territoires respectifs insiste sur la participation de tout Israël. Nous le constatons dans la façon dont la description des parcelles en Transjordanie spécifie les terres qui appartiendront à chaque tribu à l'est du Jourdain. Il en va de même pour la liste des régions attribuées en Cisjordanie. Nous ne découvrons pas seulement les territoires confiés aux tribus de Juda, d'Ephraïm et de Manassé, mais toutes les parts données aux petites tribus. De plus, le texte énumère les villes mises à part pour les Lévites.

L'auteur porte une attention particulière à *toutes* les tribus et ainsi renforce l'idée selon laquelle *tout* Israël doit demeurer dans le Pays Promis. Au moment de la rédaction du livre de Josué, certaines tribus avaient été absorbées par d'autres. Quelques-unes avaient cédé une partie de leur territoire à leurs ennemis. Puis, lorsque les Assyriens avaient anéanti le royaume d'Israël au nord et que les Babyloniens avaient conquis le royaume de Juda, il ne restait qu'un petit nombre d'habitants occupant leur part de l'héritage. Cependant l'auteur incite tous les Israélites à tendre vers l'idéal qu'il leur présente, à profiter de la part du Pays Promis qui leur revient.

Nous avons étudié la façon dont le livre de Josué parle de l'héritage des tribus en rappelant les premières frontières de leur héritage et les territoires respectifs à chaque tribu. Abordons maintenant la troisième étape importante de notre leçon : l'unité nationale d'Israël.

L'UNITE NATIONALE

Si souvent tout au long de l'histoire du peuple d'Israël les tribus ont été divisées et se sont tournées les unes contre les autres. Cependant l'auteur savait qu'Israël ne pouvait poursuivre l'extension du royaume de Dieu si les tribus ne formaient pas un peuple uni. Afin de traiter ce problème, l'auteur termine cette partie du livre en relatant une grave situation de conflit qui menaçait l'unité nationale d'Israël à l'époque de Josué.

Comme nous avons pu le constater à plusieurs reprises, le livre de Josué attire notre attention sur la séparation naturelle importante qui existait entre les tribus d'Israël en Transjordanie et celles en Cisjordanie. Cette frontière géographique posait problème à l'époque de Josué, car elle avait failli conduire à une guerre entre les tribus de part et d'autre du Jourdain. Par conséquent, l'auteur termine cette deuxième partie du livre sur l'héritage des tribus en racontant comment Josué a aidé le peuple en Transjordanie et en Cisjordanie à rester uni. Cette anecdote montre aux premiers lecteurs comment résoudre des tensions semblables.

Sur le modèle des études précédentes, nous aborderons l'unité nationale d'Israël en examinant tout d'abord la structure et le contenu de cette partie, puis sa signification initiale. Commençons par la structure et le contenu de ce chapitre.

LA STRUCTURE ET LE CONTENU

Le récit de l'unité nationale d'Israël au chapitre 22 est, somme toute, une histoire assez simple divisée en cinq étapes. Tout commence dans les versets 1 à 10 avec un problème sérieux autour de la construction d'un autel par les tribus de Transjordanie.

La Construction d'un Autel

Suite aux victoires d'Israël en Cisjordanie, Josué renvoie les tribus de Ruben, de Gad et la demi-tribu de Manassé chez elles, dans leur héritage à l'est du Jourdain. Il les exhorte à rester fidèles à Dieu. Sur le chemin du retour, elles érigent un autel imposant au

bord du fleuve du Jourdain. Lorsque les tribus de Cisjordanie apprennent la nouvelle, elles imaginent tout de suite que cet autel a été érigé pour remplacer celui qui se tient près du tabernacle de Moïse.

La Guerre Menace

La tension monte tout au long du récit dans les versets 11 à 14 pour arriver au moment où la guerre menace d'éclater. De peur que cet autel érigé par les tribus de Transjordanie ne suscite la colère de Dieu sur tout Israël, le peuple de Cisjordanie se prépare à attaquer. Cependant, afin d'éviter l'affrontement, il décide d'envoyer une délégation menée par Phinéas, fils d'Eléazar, avec dix chefs, chargés d'interroger les tribus de Transjordanie quant à leurs intentions.

Le Face à Face

L'interminable point culminant de cette histoire, dans les versets 15 à 31, rapporte le face-à-face entre cette délégation et le peuple de Transjordanie. Phinéas et ses compagnons interpellent leurs compatriotes en leur disant que la construction de ce nouvel autel est une violation de la loi de Dieu qui veut que les sacrifices soient offerts uniquement au tabernacle. Toutefois les chefs de Transjordanie répondent avec ferveur qu'ils n'ont aucune intention d'utiliser cet autel pour des sacrifices. Mais ils l'ont érigé comme symbole de leur unité avec la nation d'Israël craignant que les autres tribus ne les rejettent. En entendant leurs explications, la délégation se réjouit car les habitants de Transjordanie n'ont pas été infidèles à l'Eternel.

Fin de la Menace

Aux versets 32 et 33, nous voyons le résultat de cette consultation, avec la fin de la menace de guerre. La délégation revient et rapporte ce qu'elle a entendu, les tribus de Cisjordanie louent Dieu et ne parlent plus d'aller au combat.

Un Nom à l'Autel

Puis arrive le dénouement au verset 34 et la tension baisse quand le peuple attribue un nom à l'autel. Les tribus de Transjordanie révèlent leurs intentions en nommant leur autel près du Jourdain « témoin ». Comme elles le déclarent : « Il est témoin entre nous que l'Eternel est Dieu. » En agissant ainsi elles confirment leurs saines motivations, leur engagement à n'offrir leurs sacrifices qu'au tabernacle et leur dévouement à l'unité nationale d'Israël.

En gardant en tête la structure et le contenu de ce récit sur l'unité nationale d'Israël, il nous faut faire quelques remarques sur sa signification initiale.

LA SIGNIFICATION INITIALE

Il n'est pas difficile de voir pourquoi l'auteur raconte l'histoire du chapitre 22 pour conclure cette partie du livre. Elle explique comment les tribus ont su maintenir l'unité malgré la terrible menace d'un conflit. Les tribus de Cisjordanie se sont préparées à juste titre, à punir les tribus de Transjordanie pour ce qu'elles croyaient être une rébellion ouverte contre Dieu. Cependant elles ont usé de sagesse et ont mené leur enquête pour finalement se réjouir de l'unité d'Israël dans l'adoration de l'Éternel. Ces événements traçaient le chemin à emprunter par les premiers lecteurs lorsque des situations de conflit semblables se présentaient parmi les tribus d'Israël.

L'auteur élabore son récit sur l'unité nationale en relevant les cinq thèmes récurrents dans ce livre afin de guider les générations à venir.

L'Autorité Divine

Premièrement, l'autorité divine est un thème qui ressort dans la construction de l'autel. Au chapitre 22 verset 1, nous lisons que Josué, le chef établi par Dieu, encourage les tribus de Transjordanie à retourner vivre dans le territoire qui leur a été attribué. Et mieux encore, lorsque la guerre menace d'éclater, nous découvrons au verset 13 que « Phinéas, fils du sacrificateur Eléazar », l'autorité divinement établie, est désigné pour conduire la délégation de Cisjordanie.

L'auteur attire notre attention sur Josué et Phinéas afin d'influencer la pensée de leurs contemporains concernant cette histoire. Ils ne devaient pas traiter cet incident du passé comme une chose banale, sans importance. L'implication des responsables ordonnés par l'Éternel devait au contraire les inciter à appliquer les principes observés à leur propre situation, afin de préserver l'unité nationale à leur époque.

L'Alliance de Dieu

Deuxièmement, le récit de l'unité nationale au chapitre 22 développe aussi le thème de l'alliance de Dieu. Il est particulièrement présent lors du face-à-face entre la délégation de Cisjordanie et les tribus de Transjordanie. Dans les versets 25 et 27, nous lisons que ces dernières ne voulaient pas que les autres tribus puissent leur dire : « Vous n'avez point de part à l'Éternel. » Le mot « part » est la traduction du terme hébreu *cheleq* (CKHĀ-lek) [חֶלֶק]. Dans des passages tels que Josué chapitre 18 verset 7 et chapitre 19 verset 9, l'auteur apparente le mot *cheleq* (CKHĀ-lek) [חֶלֶק] au mot « héritage » ou *nachalah* (nahckh-ə-LAH) [נַחֲלָה]. Comme nous avons souvent pu l'observer au cours de cette série, le terme « héritage » était fréquemment lié aux alliances de Dieu avec Abraham et Moïse. Par conséquent les tribus transjordaniennes voulaient s'assurer que le peuple à l'ouest du Jourdain les traiterait comme des héritiers à part entière des promesses de l'alliance données à leurs ancêtres.

L'auteur du livre de Josué désire par là inciter ses contemporains à préserver l'unité nationale. Il les intime à ne jamais oublier que toutes les tribus d'Israël, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, possèdent une part du Pays Promis de par l'alliance de Dieu avec Israël.

La Loi de Moïse

Troisièmement, dans son récit sur l'unité nationale, l'auteur rappelle aussi l'importance de la loi de Moïse. Dès le début de l'histoire, Josué exhorte les tribus de Transjordanie, au chapitre 22 verset 5 : « Veillez à mettre en pratique le commandement et la loi que vous a ordonnés Moïse. » Lors du face-à-face entre les tribus, la délégation de Cisjordanie avertit ses compatriotes au verset 19 : « Ne vous révoltez pas contre l'Éternel et ne vous insurgez pas contre nous, en vous bâtissant un autel. » Ce serait transgresser la loi de Moïse. Puis au verset 29, les tribus de Transjordanie se réclament de la loi de Moïse en s'exclamant : « Loin de nous de nous révolter contre l'Éternel. »

L'accent mis sur la loi de Moïse rappelle l'importance cruciale de s'y conformer pour atteindre l'unité nationale. Les premiers lecteurs avaient le devoir de rechercher cette unité mais pour ce faire ils devaient avant tout se soumettre aux instructions de la loi de Moïse.

La Puissance Surnaturelle de Dieu

Quatrièmement, le récit de l'unité nationale attire notre attention sur la puissance surnaturelle de Dieu. Ce thème est surtout mis en avant lorsque la délégation de Cisjordanie interpelle les tribus de Transjordanie. Au verset 17, Phinéas et ses compagnons rappellent à leurs interlocuteurs que Dieu a le pouvoir de les punir en évoquant le crime d'Israël à Peor quand « un fléau (s'est déchaîné) dans la communauté de l'Éternel. » Par contre, lorsque Phinéas apprend la raison pour laquelle les tribus transjordaniennes ont construit un autel, il évoque au verset 31 la bénédiction extraordinaire de Dieu, en disant : « Nous savons aujourd'hui que l'Éternel est au milieu de nous. »

Ces allusions aux malédictions et aux bénédictions surnaturelles de Dieu rappelaient aux premiers lecteurs que l'unité nationale n'était pas une simple affaire d'hommes. Comme du temps de Josué, ils pouvaient encourir les fléaux et les bontés de l'Éternel en visant, ou en ignorant, l'objectif fixé par Dieu, c'est-à-dire l'unité nationale.

Tout Israël

Cinquièmement, il n'est pas étonnant que cette histoire évoque le thème de tout Israël. Le ton est donné dès le début du récit lorsque Josué qualifie les Israélites de part et d'autre du Jourdain de « frères » aux versets 3, 7 et 8. Quand les deux partis se rencontrent, la délégation déclare aux versets 17 et 20, que le péché de certains Israélites pourrait susciter la colère de Dieu contre la communauté tout entière d'Israël. Puis au verset 34, l'histoire se termine avec une proclamation de la foi commune quand l'autel reçoit le nom suivant : « Il est témoin entre nous que l'Éternel est Dieu. »

L'auteur du livre de Josué révèle clairement que les tensions entre les tribus à l'époque de Josué ont été résolues grâce au profond dévouement de chacun à l'unité du peuple d'Israël. Il incite ainsi ses contemporains à se consacrer tout autant au maintien de l'unité nationale.

Jusqu'à présent, dans notre leçon, nous avons vu que la description de l'héritage des tribus d'Israël traite des premières frontières du pays, des territoires respectifs alloués aux tribus et de l'instauration de l'unité nationale en Israël. Nous pouvons maintenant aborder le dernier volet de cette leçon, l'application pour le chrétien.

L'APPLICATION POUR LE CHRETIEN

L'attention aux détails dans cette partie du livre de Josué permet de dispenser une aide pratique aux premiers lecteurs. L'auteur souligne l'importance pour ses contemporains de conserver leur héritage originel légué par leurs ancêtres. Il les encourage à mesurer la valeur des territoires respectifs que Dieu a confiés aux différentes tribus. De plus, il les exhorte à imiter la façon dont Israël a cherché à préserver son unité nationale du temps de Josué. Mais comment pouvons-nous appliquer ces principes concernant l'héritage des tribus d'Israël à notre propre vie ? En deux mots, nous devons nous souvenir que les événements qui se sont produits à l'époque de Josué ne faisaient qu'annoncer la réalisation bien plus glorieuse de l'héritage divin pour le peuple de Dieu en Christ.

Nous développerons l'application pour le chrétien dans cette partie du livre de Josué en examinant la façon dont Christ réalise l'héritage des tribus d'Israël tout au long des trois étapes qui mènent à l'accomplissement de son royaume : son instauration lors de sa première venue, son prolongement à travers l'histoire de l'Eglise et son avènement à son retour. Réfléchissons tout d'abord à la manière dont nous pouvons appliquer l'héritage des tribus à la lumière de l'instauration du royaume de Christ.

L'INSTAURATION

Lorsque Jésus a inauguré son royaume messianique au moment de sa première venue, le peuple d'Israël avait été disséminé loin de la Terre Promise pendant des centaines d'années. Même les Juifs de retour en Palestine avaient dû se soumettre à une série de dictatures imposées par des nations païennes. Mais les Israélites fidèles n'avaient jamais perdu l'espoir d'être rétablis dans leur héritage au sein du Pays Promis. De plus, ils se réjouissaient du moment où cet héritage s'étendrait jusqu'aux extrémités de la terre sous le règne de leur Messie.

La promesse de Dieu d'accorder un pays à son peuple remonte au Jardin (d'Eden). L'Éternel confia une mission à l'humanité à ce moment-là, qui était celle de dominer, non seulement sur le jardin, mais sur la terre entière. Ainsi, nous discernons encore à travers le don d'un territoire, cet écho des paroles adressées par Dieu aux hommes, l'appel à dominer sur toute la terre, à étendre les frontières de son royaume. D'ailleurs, nous en avons un premier aperçu sous le règne davidique dans les Psaumes 2 et 72 : « Demande-moi et je te donnerai les nations pour héritage », ou encore dans la vision d'Esaië. Le rôle d'Israël consistait à être une bénédiction pour toutes les

nations, comme il est dit dans l'alliance conclue avec Abraham : « Je te comblerai de bénédictions... Toutes les nations de la terre se diront bénies par ta descendance. » Ensuite, en Esaïe 2, nous lisons que tous les peuples de la terre afflueront vers Israël et son témoignage concernant Christ, ou vers le Messie. Dans le ministère de Jésus sur terre, nous constatons donc qu'il rétablit Israël dans son rôle de lumière des nations. Ainsi, à la fin de l'évangile de Matthieu, il déclare : « Allez, faites de toutes les nations des disciples... enseignez-leur à garder tout ce que je vous ai prescrit. » Puis nous découvrons ces paroles dans le livre des Actes, « vous serez mes témoins », qui font écho à Esaïe 43 : « C'est moi, moi qui suis l'Éternel, et hors de moi il n'y a point de sauveur. » Le pays symbolise alors la terre entière et la domination de Dieu sur le monde...

— Dr. Greg Perry

Le Nouveau Testament nous explique que la première venue de Jésus représentait une étape primordiale dans l'accomplissement de cette espérance. En Hébreux chapitre 1 verset 2, nous lisons que Dieu a établi Christ comme « héritier de toutes choses. » Autrement dit, comme Paul l'écrit en Romains chapitre 4 verset 13, Jésus est le détenteur de « l'héritage du monde promis à Abraham. ») Et plus encore, dans des passages tels que Galates chapitre 3 verset 29, il nous est dit : « Et si vous êtes à Christ, alors vous êtes... héritiers selon la promesse. » Comme Romains chapitre 8 verset 17 le formule : « nous sommes aussi héritiers : héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ. »

C'est la raison pour laquelle, selon les quatre évangiles, Jésus a concentré son ministère dans les limites de l'héritage réparti parmi les tribus d'Israël au temps de Josué. Ses disciples et lui ont parcouru les territoires du nord et du sud de la Cisjordanie. Il leur est aussi arrivé de passer en Transjordanie. Pendant sa vie sur terre, Jésus a rassemblé un reste fidèle parmi les tribus d'Israël qui hériterait un jour de la terre avec lui. Plus loin, le Christ remonté au ciel a réuni à Jérusalem des représentants de toutes les tribus d'Israël « venus de toutes les nations qui sont sous le ciel » qui se sont mis à le suivre, comme nous le rapporte Actes chapitre 2 verset 5.

Mais dans l'ensemble, la correspondance la plus importante entre l'héritage d'Israël et l'instauration du royaume de Christ se situe au niveau de l'effusion du Saint-Esprit sur l'Eglise à partir de la Pentecôte. En Ephésiens chapitre 1 verset 14, l'apôtre Paul décrit le Saint-Esprit comme étant « le gage de notre héritage. » Et en 2 Corinthiens chapitre 1 verset 22 et chapitre 5 verset 5, Paul parle aussi des « arrhes de l'Esprit. » Cependant, pour comprendre la raison pour laquelle Paul considérait l'Esprit comme un acompte, le premier versement de notre futur héritage en Christ, nous devons revenir au commencement en Genèse chapitre 1 verset 2 où l'Esprit instaure l'ordre dans la création. De plus, les prophéties de l'Ancien Testament telles qu'Esaïe chapitre 44 versets 3 et 4 nous annoncent qu'il renouvellera la création lors de la venue du Messie. En fait, l'effusion de l'Esprit Saint sur l'Eglise de Christ représente un avant-goût de la création renouvelée. Il est la part de notre héritage universel qui nous est accordée dès l'instauration du royaume de Christ, en attendant son achèvement et le retour de Jésus.

Ainsi, les thèmes principaux qui reviennent dans cette partie du livre de Josué nous amènent à méditer sur cet avant-goût de notre héritage qu'est le Saint-Esprit. Tout comme Josué avait fait le partage des tribus d'Israël en s'appuyant sur l'autorité divine, de même Jésus, ses disciples et les prophètes ont partagé l'héritage des croyants, c'est-à-dire l'Esprit, par cette même autorité divine. Comme la répartition du territoire au temps de Josué était fondée sur l'alliance de Dieu, de même le don du Saint-Esprit offert au peuple de Dieu constitue l'accomplissement de la nouvelle alliance. Comme l'héritage d'Israël à l'époque de Josué correspondait à ce qu'enseignait la loi de Moïse, de même l'effusion de l'Esprit est la conséquence de l'obéissance parfaite de Christ à la loi de Moïse, ceci a la lumière d'une révélation plus complète de Dieu depuis Moïse. Comme l'héritage d'Israël dépendait de la puissance surnaturelle de Dieu, de même le Nouveau Testament nous déclare que lors de la première venue de Jésus sur terre, un pouvoir encore plus phénoménal était à l'œuvre pour répandre l'Esprit Saint. Enfin, l'idéal de l'intégration de tout Israël à laquelle le peuple et Josué aspiraient s'est étendu au moment de l'instauration du royaume. Le reste fidèle du peuple d'Israël n'était pas seul à recevoir les arrhes de l'héritage de Christ en la personne du Saint-Esprit, les croyants païens en ont aussi bénéficié.

Nous avons vu comment l'application pour le chrétien tirée de l'héritage des tribus d'Israël devait tourner nos regards vers l'instauration du royaume de Christ, réfléchissons maintenant au rapport que nous pouvons établir avec le prolongement du royaume tout au long de l'histoire de l'Eglise.

LE PROLONGEMENT

Entre la première et la seconde venue de Christ sur terre, ce dernier continue à bénir son peuple en lui accordant un avant-goût du monde à venir en la personne du Saint-Esprit. Tout comme le livre de Josué invitait le peuple d'Israël à prendre possession du Pays Promis, de même le Nouveau Testament nous appelle à aller de l'avant avec l'Esprit Saint. Dieu nous incite : « Marchez par l'Esprit » en Galates chapitre 5 verset 16, puis « soyez remplis de l'Esprit » en Ephésiens chapitre 5 verset 18. De plus, comme les premiers lecteurs du livre de Josué devaient accepter les territoires respectifs de chaque tribu, ainsi les disciples de Christ doivent reconnaître certains dons de l'Esprit. En 1 Corinthiens chapitre 12 verset 4, nous lisons : « Il y a diversités de dons, mais le même Esprit. » En outre, les contemporains de l'auteur devaient tendre vers l'unité en cohabitant dans l'héritage de la Terre Promise. Et l'apôtre Paul en Ephésiens chapitre 4 verset 3 appelle les croyants à « conserver l'unité de l'Esprit. »

Dans cette perspective, les cinq thèmes principaux de cette partie du livre de Josué nous montrent comment nous devons vivre pour Christ jour après jour. Tout comme Josué reconnaissait l'autorité divine ayant octroyé à Israël son héritage, de même nous devons reconnaître l'autorité divine en Christ et aspirer à notre héritage de l'Esprit plutôt qu'aux choses de ce monde. Tout comme l'alliance de Dieu donnait à Israël le droit à son héritage originel, de même la nouvelle alliance en Christ nous certifie que l'Esprit appose son sceau sur nous en vue du jour du salut. Tout comme Israël s'est conformé à la loi de Moïse pour obtenir son héritage, de même nous vivons dans l'héritage de l'Esprit en appliquant la loi de Moïse à la lumière de la révélation divine du

Nouveau Testament. Tout comme l'héritage d'Israël lui a été remis par la puissance surnaturelle de Dieu, de même notre héritage est répandu par le pouvoir de l'Esprit divin. Enfin comme tout Israël a reçu une part de l'héritage national, ainsi les disciples de Christ de chaque tribu et de chaque nation sur terre partageront le même héritage par l'Esprit.

L'application pour le chrétien tiré de l'héritage des tribus d'Israël ne tient pas seulement compte de ce que Christ a fait lors de l'instauration de son royaume et de nos circonstances présentes au cours du prolongement de celui-ci, elle fortifie aussi notre espérance en l'héritage qui nous attend lors de son avènement.

L'AVENEMENT

Selon Apocalypse chapitre 21 verset 1, vous et moi avons l'assurance que lorsque Jésus reviendra, il régnera sur « un nouveau ciel et une nouvelle terre. » La création déchue sera purifiée par le feu, le mal sera éradiqué et le royaume de Dieu s'étendra à tout l'univers. Mais cette nouvelle création n'appartendra pas uniquement à Christ. Apocalypse chapitre 21 verset 7 nous rapporte qu'en ce jour glorieux, l'Éternel proclamera : « Tel sera l'héritage du vainqueur. » En tant que peuple de Dieu, nous hériterons, *nous aussi*, éternellement de cette nouvelle création.

Dans le livre de Josué, le thème de l'héritage national est très important et il s'applique de maintes façons à notre vie chrétienne actuelle, car la promesse d'une terre n'a été que partiellement réalisée au temps de Josué. En fait, le pays promis par l'Éternel à Abraham n'était pas limité géographiquement aux frontières de Canaan comme c'est le cas à l'époque de Josué. Nous lisons en Romains chapitre 4 verset 13 : « En effet, ce n'est point par la loi que l'héritage du monde a été promis à Abraham ou à sa descendance, c'est par la justice de la foi. » Paul nous annonce ici qu'Abraham héritera du monde, du monde entier !... Et ces promesses s'accompliront aussi pour les païens qui ne sont pas de la descendance d'Abraham par la chair et le sang, mais qui ont reçu les promesses par la foi en Christ qui est lui-même descendant d'Abraham. Par conséquent, la terre qu'Abraham a reçu et le pays qu'Israël a hérité à l'époque de Josué n'étaient qu'une infime partie d'un territoire bien plus vaste, plus grand et plus parfait que Dieu avait promis à Abraham, qu'il a réalisé en Jésus et qu'il achèvera pleinement lors du retour de Christ. Finalement, quand Jésus reviendra, il ne régnera pas uniquement sur le pays de Canaan, mais il héritera de la terre entière, la nouvelle terre et le nouveau ciel, et nous régnerons pour toujours avec lui.

— Rev. Sherif Gendy

C'est pourquoi, les cinq thèmes principaux de cette partie du livre de Josué portent nos regards vers l'espérance que nous avons en l'avènement du royaume de Christ. Tout comme l'autorité divine soutenait ce qu'entreprenait Josué de son temps,

Jésus accomplira parfaitement et pleinement la volonté de Dieu lorsqu'il reviendra dans sa gloire. Tout comme l'héritage d'Israël était garanti par l'alliance de Dieu, notre héritage final est garanti par la nouvelle alliance en Christ. Tout comme Josué a réparti le territoire entre les tribus en accord avec la loi de Moïse, tous les disciples de Jésus seront rendus en tout point semblables à Christ et conformes à toute la révélation divine dans le monde à venir. Tout comme Israël a reçu son héritage grâce à la puissance surnaturelle de Dieu, l'Éternel manifestera sa force comme jamais auparavant au retour de Christ. Enfin, comme l'héritage était attribué à tout Israël, tous ceux qui seront en Jésus recevront leur héritage éternel dans le monde à venir.

CONCLUSION

Dans cette leçon, nous avons étudié l'héritage des tribus d'Israël correspondant à la deuxième grande partie du livre de Josué. Nous avons constaté que l'auteur accorde une importance particulière aux premières frontières de cet héritage et décrit le pays d'Israël en Cisjordanie et en Transjordanie. Nous avons aussi examiné les territoires respectifs alloués aux tribus à l'époque de Josué de part et d'autre du Jourdain. De plus, nous avons observé que l'auteur cherche à favoriser l'unité nationale parmi les tribus d'Israël en rapportant la manière dont le peuple a su rester solidaire. Finalement, nous avons tiré l'application pour le chrétien dans cette partie du livre de Josué en considérant l'instauration, le prolongement et l'avènement du royaume de Christ.

L'auteur du livre a voulu convaincre ses contemporains de l'importance de prendre en compte ce que Dieu avait accompli sous la direction de Josué. Et aujourd'hui, nous devons faire de même en tant que disciples de Jésus-Christ. Nous savons que Christ a déjà garanti notre héritage éternel. Nous vivons quotidiennement un avant-goût de cet héritage par le Saint-Esprit. De plus, nous attendons le jour où Jésus reviendra dans sa gloire. Alors il assumera le rôle qui lui revient, celui d'héritier de toutes choses et il répartira ce merveilleux héritage de la nouvelle création entre tous ceux qui auront cru en lui afin qu'ils en jouissent pour toute l'éternité.